

**ENGAGEMENT PATINEURS ETRANGERS EN TOURNOI DE FRANCE
SAISON 2010 – 2011**

PRESIDENT	CLUB :
Mail	<i>Signature président et tampon</i>
Téléphone	

Patineur , nom, prénom,	
Date de naissance :	<i>signature des parents ou du patineur majeur</i>
n° licence	

Cocher le cas correspondant (1, 2, 3 ou 4) compléter, signer l'engagement, scanner et envoyer en pdf au destinataire indiqué

- 1 - Patineurs ayant double nationalité, résidant en France** : française + autre, licenciés FFSG, s'entraînant dans un club français affilié FFSG, possédant les médailles requises.
- 2 - Patineurs étrangers résidant en France**, licenciés FFSG, s'entraînant dans un club français affilié FFSG, possédant les médailles requises.

Les patineurs de ces deux catégories doivent faire le choix en début de saison du championnat national pour lequel ils voudront concourir (France ou pays d'origine) : ce **choix doit être formalisé** auprès de patricia.scoffier@gmail.com et tdf.csnpa@gmail.com

Les patineurs de ces deux catégories participent aux TDF sous les couleurs de leur club, sont classés et participent à la sélection « championnat de France » de leur catégorie. Ils ne font pas de compétitions sélectives au championnat national d'un autre pays que la France.

A partir de la catégorie novice, les patineurs étrangers (cas n°2), doivent fournir une autorisation de leur pays d'origine, en cas de participation à une compétition internationale type Rooster cup.

3 - Les patineurs étrangers ou de double nationalité faisant le choix de concourir sous les couleurs d'un autre pays que la France, peuvent participer aux TDF sous les couleurs de ce pays : ils seront classés dans la compétition mais pas au tournoi de France et ne sont pas sélectionnables aux championnats de France.

La demande de leur inscription au circuit Tournoi de France sous le label « patineur étranger » doit être fait auprès de patricia.scoffier@gmail.com et tdf.csnpa@gmail.com

4 - Patineurs étrangers, résidant à l'étranger, non licencié FFSG, non médaillés :
Sous la responsabilité du club organisateur (qui doit faire le nécessaire auprès de son assurance d'organisateur).

- Participation à une épreuve Tournoi de France : autorisation par la CSNPA
domi_rabbe@hotmail.com

Participation aux TDF sous les couleurs de leur pays, classés dans la compétition mais pas au tournoi de France et ne sont pas sélectionnables aux championnats de France.

- Participation à une coupe de ligue ou de club : autorisation par le Comité de patinage artistique de la Ligue dont dépend le club organisateur, sous les couleurs de leur pays.